



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes

Question orale n° 1348

Texte de la question

La scolarisation des enfants de moins de trois ans va regresser a Montreuil avec les six fermetures de classes prevues en maternelle pour la rentree 1997. Cette politique est contraire a l'interet des enfants, particulierement ceux issus des milieux les plus modestes, pour lesquels une scolarisation precoce est un facteur tres important pour la reussite scolaire. De plus, le pacte de relance pour la ville prévoit l'extension du dispositif d'education prioritaire aux zones urbaines sensibles lesquelles sont au nombre de trois a Montreuil. Mais force est de constater que les faits vont a l'encontre des bonnes intentions et des engagements gouvernementaux. M. Jean-Pierre Brard demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche quelles sont les mesures envisagees pour refondre le projet inacceptable de carte scolaire de Seine-Saint-Denis en tenant compte de l'existence des zones urbaines sensibles creees par decret du 26 decembre 1996 et contribuer ainsi a elever le taux de scolarisation des moins de trois ans notamment a Montreuil et l'amener a bref delai au pourcentage national de 38 % de scolarisation de cette classe d'age.

Texte de la réponse

M. le president. M. Jean-Pierre Brard a presente une question no 1348.

La parole est a Jean-Pierre Brard, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Brard. Si des ours ont justifie un deplacement ministeriel, assurement ce sont des ours savants !

M. Jean-Louis Idiart. C'etaient des ours bosniaques !

M. Jean-Pierre Brard. Alors, ce sont des rescapes et c'est du ministere de M. Xavier Emmanuelli qu'ils relevent !

La scolarisation des enfants de moins de trois ans va regresser dans ma commune de Montreuil avec les six fermetures de classes prevues en maternelle pour la rentree 1997. Cette politique est contraire, bien evidemment, a l'interet des enfants, particulierement ceux issus des milieux les plus modestes pour lesquels une scolarisation precoce - pour les familles qui le souhaitent - est un facteur tres important pour la reussite scolaire, mais aussi pour la reduction des inegalites qui pesent sur les enfants des leur naissance.

De plus, le pacte de relance pour la ville prévoit l'extension du dispositif d'education prioritaire aux zones urbaines sensibles, lesquelles sont au nombre de trois a Montreuil. Mais force est de constater que les faits vont a l'encontre des bonnes intentions et des engagements gouvernementaux proclames haut et fort.

Notre departement fait l'objet de nombreuses declarations. Ainsi M. Raoult n'a-t-il pas affecte a ma bonne ville trois cineastes en reponse a la campagne contre la loi Debre ? Pour ma part, je ne demande pas des cineastes, mais des instituteurs. Il y en a davantage et, dans l'immediat, ils sont beaucoup plus utiles !

Ma question est simple.

Quelles sont les mesures envisagees pour refondre le projet inacceptable de carte scolaire de Seine-Saint-Denis en tenant compte de l'existence des zones urbaines sensibles creees par le decret du 26 decembre 1996 et contribuer ainsi a elever le taux de scolarisation des moins de trois ans, notamment a Montreuil ou il n'est que de 19 %, et l'amener a bref delai au pourcentage national de 38 % de scolarisation de cette classe d'age ?

Monsieur le secretaire d'Etat a la recherche, je ne vous reclame pas des references aussi documentees et numerotees que celles que vous avez fournies a M. Idiart. Je note que, pour les classes rurales, vous avez parle

de moratoire et pour les effectifs scolaires, d'une moyenne de vingt a vingt et un enfants par classe a Saint-Gaudens. Eh bien ! au nom de l'eglise republicaine, je demande le meme regime pour Montreuil, ce que vous ne seriez pas fonde a me refuser. Et, en guise de premier pas, vous pourriez m'annoncer que vous renoncez aux fermetures de classes qui y sont prevues.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute-maire, je vais tout de meme vous donner quelques chiffres concernant la Seine-Saint-Denis et Montreuil.

Le departement de la Seine-Saint-Denis beneficie desormais de conditions de scolarisation favorables, je vais vous le demontrer.

M. Jean-Pierre Brard. Pas aussi favorables qu'a Saint-Gaudens !

M. le secretaire d'Etat a la recherche. N'opposez pas Saint-Gaudens a Montreuil !

En effet, la pause demographique conjuguee avec les creations d'emplois de ces dernieres annees a permis une nette progression du taux d'encadrement global: il est desormais de 5,03 postes pour 100 eleves. Il faut rappeler que ce taux n'etait que de 4,87 a la rentree 1992. Le departement est donc a un niveau tres superieur au taux d'encadrement de reference des departements comparables par la structure du reseau des ecoles, qui est de 4,80.

Dans le cadre de la preparation de la prochaine rentree, la situation du departement de la Seine-Saint-Denis a ete examinee - vous vous en doutez bien - avec la plus grande attention pour que les ameliorations deja constatees soient poursuivies. C'est ainsi que la dotation a ete maintenue, en depot d'une baisse attendue de 1 200 eleves en 1997, apres une baisse de 1 200 eleves en 1996. L'accueil des enfants de moins de trois ans s'effectue conformement aux objectifs nationaux et departementaux: il est favorise dans les zones d'education prioritaires. Ailleurs, il s'effectue dans la limite des places disponibles, apres acceptation des enfants ayant trois ans revolus.

Les objectifs nationaux et departementaux seront atteints.

Il s'agit premierement d'ameliorer l'accueil et l'encadrement des eleves par l'abaissement a vingt-cinq du nombre maximum d'eleves par classe dans les ecoles maternelles situees en ZEP - c'est la mesure no 13 du nouveau contrat pour l'ecole - par l'attribution d'un quart de decharge de direction a tous les directeurs d'ecole a six classes, par l'abaissement de vingt-six et demi a vingt-six du nombre moyen maximum d'eleves par classe dans les ecoles elementaires hors politique de la ville.

Il s'agit, deuxiemement, de poursuivre l'amelioration de l'integration des enfants handicapes - c'est la mesure no 19 du nouveau contrat pour l'ecole.

Il est logique - c'est le jeu normal de la carte scolaire - d'ouvrir la ou il y a augmentation des effectifs et de fermer la ou il y a diminution. C'est pourquoi, en Seine-Saint-Denis, a la rentree 1997, sont prevues soixante-dix-sept ouvertures et soixante-dix-sept fermetures auxquelles s'ajoutent quarante-sept situations pour lesquelles les decisions d'ouverture ou de fermeture seront prises, comme c'est l'habitude, au vu des effectifs constatés le jour de la rentree.

S'agissant de l'accueil des enfants en maternelle, j'indique qu'il y a actuellement, 6 886 places disponibles dans les ecoles maternelles de Seine-Saint-Denis, dont 317 dans des ecoles situees en ZEP.

Pour la ville dont vous etes le maire, la ville de Montreuil, ou il n'y a pas de ZEP, il y a 371 places disponibles dans les ecoles maternelles, ce qui permettra d'accueillir les enfants les plus jeunes, sans aucune restriction particuliere, si les effectifs par classe fixes par l'inspection d'academie sont respectes.

Concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans, sachez que la priorite demeure l'accueil a trois ans, et que l'accueil a deux ans est une priorite seulement en ZEP. Le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans en Seine-Saint-Denis pourrait etre sensiblement augmente si les places disponibles etaient utilisees.

Dans le cadre d'une harmonisation avec la politique de la ville, une reflexion sur les modalites d'evolution des zones d'education prioritaires est actuellement menee par le ministere de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Je precise toutefois qu'il n'est pas souhaitable que la recherche de cette harmonisation ait une consequence automatique sur le classement en zone d'education prioritaire d'un etablissement, selon que celui-ci sera ou non integre dans le perimetre d'une zone urbaine sensible.

Voila, monsieur le depute-maire, les quelques informations que je voulais donner en reponse a votre question.

M. le president. La parole est a M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le secretaire d'Etat, vous avez une facon un peu curieuse de presenter la realite.

Sans doute vous rappelez-vous l'événement dramatique que constitua la prise d'otages dans une école maternelle de Neuilly-sur-Seine. Elle nous donna l'occasion de constater que, pour ce qui est du taux d'encadrement des enfants, il vaut mieux habiter une « réserve à bourgeois » qu'une commune de la banlieue. Vous me dites qu'il y a 371 places disponibles dans les écoles maternelles de ma bonne ville de Montreuil. Ce n'est exact que si l'on retient vos critères et si l'on accepte de tasser dans nos maternelles les enfants de deux à trois ans comme on tasse des moutons - ou plutôt des agnelets en l'occurrence - dans une bergerie ! Comment tolérer un effectif de trente enfants de deux à trois ans dans une classe de maternelle ? Ce n'est sûrement pas de nature à régler les problèmes d'intégration des enfants de familles modestes et à réduire la fracture sociale !

On parle beaucoup de la fracture sociale. En réalité, c'est un discours d'imposture. Vous en administrez la preuve, monsieur le secrétaire d'État, avec vos chiffres et vous n'êtes pas en mesure de démentir les miens : alors que le taux de scolarisation des deux-trois ans au niveau national est de 38 %, à Montreuil il n'est que de 19 %.

Vous avez préconisé une moyenne de 25 à 26,5 enfants par classe. On est bien loin du chiffre de Saint-Gaudens. Ce n'est pas que j'oppose cette ville à la mienne mais je demande pour cette dernière un régime d'égalité de faveur, et donc une moyenne de 20 ou 21 enfants par classe. Voilà une bonne moyenne, dont Montreuil pourrait bénéficier ainsi que les autres villes de banlieue.

Vous ne pouvez pas continuer à tenir un discours lenifiant sur la banlieue et sur les mesures qu'il faut prendre en sa faveur, créer des zones franches ou puiser je ne sais quoi encore dans votre arsenal de farces et attrapes pour donner le change au bon peuple et lui faire « avaler » votre politique de déstabilisation sociale, et en même temps nous refuser les moyens dont nous avons besoin !

Ce que vous êtes en train de faire, dans une ville où les parents d'élèves, les enseignants et la municipalité sont très attentifs aux problèmes de l'école et aux moyens qui sont accordés pour que nos gamins puissent travailler dans les meilleures conditions, c'est allumer la meche. M. Bayrou devrait savoir ce que cela veut dire. Je lui promets des nuits agitées dans son ministère. Ça devrait le faire réfléchir à la situation qui est faite à nos enfants. Pas aux siens, car je suppose que, dans le Béarn, on traite mieux les enfants qu'à Montreuil !
M. Maxime Gremetz. Cela va de soi !

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1348

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1092

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1294

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997